



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juin 2010
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Conclusions concernant les enfants et le conflit armé à Sri Lanka

1. À sa 21^e séance, le 1^{er} juillet 2009, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé à Sri Lanka (S/2009/325). Le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies a participé à la réunion. Le Groupe de travail s'est félicité de la parution du rapport et a accueilli favorablement l'analyse et les recommandations y figurant.

2. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain à Sri Lanka et du fait que des opérations militaires ont abouti à la défaite des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), ce qui a mis fin au conflit armé, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a demandé au Gouvernement sri-lankais de recevoir son envoyé spécial, le général de division à la retraite Patrick Cammaert, afin qu'il puisse évaluer les incidences que le conflit armé dans ce pays a eues sur les enfants et faire le bilan des mesures correctives qui ont été prises. Le général Cammaert a effectué cette mission à Sri Lanka du 5 au 11 décembre 2009.

3. Le Groupe de travail a examiné le rapport de la mission à sa 24^e séance, le 4 février 2010. Après avoir présenté le rapport, l'Envoyé spécial a fait part de certaines de ses observations concernant la situation des enfants au lendemain du conflit. Le Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration et a participé au débat qui a suivi.

4. Les principaux éléments de l'échange de vues entre les membres du Groupe de travail concernant le rapport de l'Envoyé spécial ont été les suivants :

a) Les membres du Groupe ont accueilli avec satisfaction le rapport que l'Envoyé spécial a présenté conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité;

b) Ils se sont également félicités de la fin du conflit armé à Sri Lanka et de la coopération du Gouvernement sri-lankais avec le Groupe de travail et avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les



conflits armés et l'ont remercié d'avoir facilité la visite d'évaluation de l'Envoyé spécial et d'avoir accordé toute l'attention voulue aux recommandations de celui-ci;

c) Ils ont relevé que, dans le cadre de la réadaptation et de la réintégration des anciens enfants soldats, le Gouvernement a pour politique de considérer comme des victimes tous les enfants qui ont été associés à des groupes armés et de ne pas engager de poursuites contre eux en relation avec leur association avec ces groupes. Ils ont encouragé le Gouvernement à prendre les mesures voulues pour que les autorités à tous les niveaux appliquent cette politique;

d) Ils ont accueilli avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement sri-lankais pour protéger tous les enfants touchés par le conflit armé, en particulier ceux qui se trouvent dans les camps de personnes déplacées, et pour réadapter les enfants qui étaient associés aux Tigres tamouls et au Tamil Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP) et ont souligné qu'il importait de mener des activités de réadaptation à l'échelon des communautés;

e) Ils ont souligné qu'il importait de mettre fin à l'impunité pour toutes les violations et exactions commises contre des enfants et d'engager des poursuites et de traduire en justice les auteurs de tels crimes dans le cadre général de la réconciliation nationale;

f) Ils ont également souligné la nécessité d'assurer un suivi des progrès réalisés dans la protection, la réadaptation et la réinsertion des enfants à Sri Lanka;

g) Ils se sont félicités de la politique de tolérance zéro que mène le Gouvernement sri-lankais en matière de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats tout en soulignant l'importance d'une application intégrale de ces mesures.

5. Le Représentant permanent de Sri Lanka a souligné que son gouvernement continuait de faire de la protection des enfants l'une de ses principales priorités. Il a cité l'organisation d'activités de réadaptation des enfants qui avaient été associés à des groupes armés et qui sont traités comme des victimes et non pas comme les auteurs de crimes, la priorité étant accordée à leur réinsertion rapide dans leur communauté et leur famille. Le Représentant permanent a souligné que le Gouvernement continuerait de canaliser ses efforts sur les besoins particuliers des enfants qui vivent dans des camps de personnes déplacées.

6. À la suite de cette réunion, et sous réserve et compte tenu du droit international applicable et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment ses résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009), le Groupe de travail a décidé de prendre lui-même les mesures suivantes.

Déclaration publique du Président du Groupe de travail

7. Le Groupe de travail a décidé de lancer, dans des déclarations publiques faites au nom de celui-ci par le Président, un message à toutes les parties prenantes qui ont pour responsabilité de mettre un terme aux violations des droits des enfants à Sri Lanka et de s'abstenir d'en commettre à l'avenir :

a) *Demandant* aux parties prenantes de continuer de respecter les résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité;

b) *Les exhortant* à coopérer pour retrouver la trace de tous les enfants qui ont été recrutés, y compris de ceux qui seraient à présent âgés de plus de 18 ans, et qui sont toujours portés disparus.

Aux dirigeants du Tamil Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP)

a) *Se félicitant* des progrès accomplis par le TMVP dans la réalisation du plan d'action qu'il a signé avec le Gouvernement sri-lankais et l'Organisation des Nations Unies en décembre 2008;

b) *L'exhortant* à recenser immédiatement tous les enfants qui pourraient se trouver encore dans ses rangs et à les libérer;

c) *L'exhortant aussi* à mettre fin à tout recrutement ou réengagement d'enfants.

Recommandation au Conseil de sécurité

Lettre du Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, transmise au Gouvernement sri-lankais par le Président du Conseil de sécurité

a) *Se félicitant* :

i) De la politique de tolérance zéro menée par le Gouvernement sri-lankais face au recrutement et à l'utilisation d'enfants;

ii) Des mesures qui ont été prises en vue de la réadaptation des enfants anciennement associés aux Tigres tamouls et au TMVP et de leur réinsertion dans leur communauté et leur famille;

iii) Des assurances données par le Gouvernement sri-lankais à l'Envoyé spécial de la Représentante spéciale du Secrétaire général et au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés que tous les enfants qui avaient été associés à des groupes armés seraient considérés comme des victimes et ne feraient pas l'objet de poursuites pour avoir été associés à de tels groupes;

b) *Exprimant sa profonde préoccupation* devant :

i) Les effets, sur les enfants, des opérations militaires qui ont eu lieu dans la phase finale du conflit, en particulier leur recrutement et leur utilisation par les Tigres tamouls, et les autres violations et exactions commises contre des enfants;

ii) Les informations faisant état de la poursuite de l'emploi d'armes de gros calibre en infraction au droit international applicable dans des zones à forte concentration de civils et particulièrement d'enfants;

iii) La vulnérabilité particulière des enfants au lendemain du conflit armé, qui est due au fait qu'à la fin des hostilités, en mai 2009, un grand nombre des occupants des camps de personnes déplacées étaient des enfants, dont beaucoup étaient âgés de moins de 5 ans;

c) *L'encourageant* :

i) À élaborer, en collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Fonds des

Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, dont l'Organisation internationale pour les migrations, des directives, procédures et programmes spéciaux concernant les personnes âgées de 18 à 21 ans qui pourraient avoir été recrutées et utilisées lorsqu'elles étaient enfants et à qui il faudrait apporter une aide qui serait évaluée en fonction de la durée du recrutement et des violations subies en tant qu'enfants soldats;

ii) À mettre en place un réseau global et coordonné qui permettra de rechercher les enfants dans les anciennes zones de conflit à Sri Lanka et de lancer des enquêtes afin de localiser tous les enfants qui ont été recrutés, y compris ceux qui sont à présent âgés de plus de 18 ans, et dont le sort reste inconnu, et à continuer d'aider les Nations Unies et leurs partenaires spécialisés à accéder pleinement aux informations relatives aux recherches et à disposer d'une totale liberté de mouvement dans le nord du pays;

iii) À ne ménager aucun effort pour continuer d'accorder, dans les programmes communautaires de réintégration à long terme, une attention prioritaire à tous les enfants qui ont été associés à des groupes armés et aux autres enfants considérés comme très vulnérables, conformément aux engagements pris par le Gouvernement sri-lankais en vertu des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, et de mettre en place un système de protection et de prévention viable permettant de réduire la possibilité que des enfants soient recrutés ou réengagés;

iv) À délivrer des documents personnels, dont des actes de naissance et des cartes d'identité en bonne et due forme, aux enfants qui ont été recrutés, notamment à ceux qui sont à présent âgés de plus de 18 ans, afin de faciliter leur accès aux services et leur réinsertion sociale;

d) *L'exhortant :*

i) À continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro, en particulier concernant les personnes qui recrutent et utilisent ou réengagent des enfants, en les poursuivant en vertu du droit sri-lankais ou du droit international applicable;

ii) À faire en sorte, en adoptant et en appliquant des instruments nationaux juridiquement contraignants, qu'aucun enfant ne soit poursuivi s'il est soupçonné d'avoir été associé à un groupe armé;

iii) À établir, dans le cadre du processus de réconciliation nationale, un rapport de suivi sur les conclusions du comité ministériel de haut niveau qui a été créé pour mener une enquête approfondie et impartiale sur les allégations selon lesquelles certains éléments des forces de sécurité sri-lankaises auraient participé au recrutement et à l'enlèvement d'enfants par la faction Karuna;

iv) À s'occuper en priorité des enfants lorsqu'il lancera un processus de réconciliation nationale et à faire en sorte qu'il soit tenu compte de leurs besoins tout au long de ce processus;

v) À enquêter, en tant qu'élément essentiel de la réconciliation nationale, et notant que le Gouvernement sri-lankais a fait part de son intention de créer un dispositif national, sur les allégations de violations et d'exactions commises contre des enfants en infraction du droit international applicable et de la

législation nationale par toutes les parties pendant le conflit armé et à faire en sorte que les responsables de ces violations aient à en rendre compte;

vi) À continuer d'envisager des solutions autres que le placement des enfants dans des établissements de réadaptation et de favoriser une approche communautaire plus adaptée aux individus et à leurs besoins;

vii) À prendre des mesures préventives pour protéger les enfants, en particulier les filles dans les camps de personnes déplacées, contre toute forme d'exploitation ou de mauvais traitements, notamment de nature sexiste, et contre toute violence sexuelle, et à mettre en place des mesures de sécurité visant notamment à protéger les agents de liaison et les services d'appui, en particulier dans le centre de Pampamadu, où sont regroupées les femmes qui se sont rendues;

viii) À envisager de remettre en place, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et avec les organisations compétentes de la société civile, des services de protection de l'enfance à l'intention des enfants qui ont été touchés par le conflit, en leur offrant notamment un soutien psychosocial, des services communautaires et des infrastructures sociales;

ix) À veiller à ce que les centres de réadaptation des enfants soient administrés par du personnel civil et à ce qu'ils soient gardés par la police;

x) À garantir que les acteurs en matière de protection de l'enfance effectuent régulièrement des visites dans tous les établissements afin de continuer de rechercher la présence d'enfants de façon transparente et à donner régulièrement accès à ces établissements aux représentants des organes officiels s'occupant des enfants qui ont été associés à des groupes armés, notamment les agents de probation;

xi) À libérer au plus vite les locaux de toutes les écoles qui sont actuellement utilisés pour recueillir les adultes qui se sont rendus ou comme casernes de l'armée sri-lankaise, et à leur rendre leur fonction de lieux d'enseignement.

Lettre du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés transmise au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

a) *Se félicitant* des efforts que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF ont déployés en coordination avec le Gouvernement sri-lankais afin de concourir activement à la protection des enfants;

b) *Invitant* le Secrétaire général à demander à la communauté internationale de continuer de fournir le financement nécessaire au renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance à Sri Lanka;

c) *L'invitant aussi* à demander au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'UNICEF et aux autres organismes pertinents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats et en étroite coopération avec le Gouvernement sri-lankais, de se pencher sur les problèmes socioéconomiques pour contribuer à améliorer le bien-être des enfants, notamment en renforçant les institutions nationales compétentes, et d'accroître l'aide apportée à la mise en œuvre de programmes de réadaptation et de réinsertion des enfants;

d) *Lui demandant* d'élaborer, en ayant à l'esprit la fin du conflit armé à Sri Lanka, un rapport de suivi sur l'application des conclusions du Groupe de travail à paraître en 2011.

**Lettre du Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité
sur les enfants et les conflits armés aux donateurs**

Les invitent :

a) À appuyer le développement et le renforcement des capacités en étroite coopération avec le Gouvernement sri-lankais et à la demande de celui-ci, ainsi qu'avec les communautés locales et les organisations de la société civile, le cas échéant, afin d'assurer l'accès de tous les enfants qui auront été relâchés à des programmes de réadaptation et de réinsertion adaptés aux besoins des enfants;

b) À contribuer à l'action que mène le Gouvernement sri-lankais pour renforcer les programmes qui apportent aide et protection aux enfants, en particulier aux anciens enfants soldats, aux personnes déplacées et aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, qui peuvent être davantage exposés à l'exploitation, notamment au recrutement, et pour élargir la portée de ces programmes en vue d'une réadaptation réussie;

c) À appuyer le Gouvernement sri-lankais dans l'action qu'il mène pour mobiliser des fonds visant à financer le personnel qui s'occupe du relevé et de l'élimination des mines et des engins non explosés et de fournir une assistance aux victimes.
